

LA DOUANE FRANÇAISE ET L'AIDE ÉCONOMIQUE AUX ENTREPRISES

FICHE PRATIQUE

Jean-Jacques Richard, Attaché douanier, Ambassade de France



Après une carrière dans la Marine Nationale (Aéronavale), Jean-Jacques Richard a rejoint la Douane Française en 1989 ; dans un premier temps au sein d'une unité de surveillance aérienne puis comme responsable de deux de ces services sur la côte Atlantique dont un mettait en œuvre un avion de lutte contre les pollutions maritimes. En 2001, il prend le commandement des services douaniers du département du Finistère avant d'intégrer l'Inspection Générale des services des Douanes en 2003.

A l'issue de ce poste, il est nommé à la tête de la division de Tours qui couvre les départements de l'Indre, de l'Indre et Loire et du Loir et Cher avec une forte composante « contrôle de la viticulture ». Enfin, avant de rejoindre l'ambassade à Londres en tant qu'attaché douanier pour le Royaume Uni, la république d'Irlande, les Iles anglo-normandes et l'île de Man, il a été l'adjoint de la directrice régionale des douanes à Roissy-Charles de Gaulle en charge du contrôle des passagers.

QUELLES SONT LES MISSIONS ATTRIBUÉES À LA DOUANE FRANÇAISE DANS SON RÔLE DE PARTENAIRE ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES ?

Parallèlement à ses missions de protection, de lutte contre la fraude et d'administration fiscale, la douane remplit un rôle économique. La douane a pour mission de fluidifier et de sécuriser les échanges économiques dans l'espace national et européen mais également avec les pays tiers. Ainsi, la douane française fait respecter les règles de politiques commerciales et agricoles communautaires dans le cadre fixé par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Par exemple, elle a la responsabilité de la surveillance de l'organisation de certains marchés (fruits et légumes) ou du contrôle de filières de production (vins). Elle protège aussi l'économie contre les pratiques déloyales telles que le *dumping* ou les contrefaçons. Par ailleurs, la douane facilite le commerce international au travers de procédures simplifiées afin d'assurer à moindre coût le dédouanement des marchandises, l'application de la fiscalité pesant sur les flux et le traitement des risques nouveaux en adaptant les capacités de régulation.

AVEZ-VOUS QUELQUES EXEMPLES DE CE QUE FAIT LA DOUANE FRANÇAISE POUR AIDER LES ENTREPRISES ?

La douane propose aux entreprises des procédures mieux intégrées à leurs contraintes logistiques, reposant sur une approche globale de la marchandise en mouvement et couvrant l'ensemble des réglementations (douanières, fiscales et de protection). Pour cela, la douane s'appuie sur une démarche d'audit, de partenariat et sur des systèmes d'information performants.

Par exemple, le statut d'Opérateurs Economiques Agréés (OEA) devient progressivement mais rapidement, une preuve de qualité pour les entreprises ainsi qu'une clé pour certains marchés. Son attribution ne peut se faire qu'après un audit réalisé par des agents des douanes formés à ce type d'évaluation. Cette procédure fournit très souvent des éléments d'appréciation et d'amélioration aux équipes de management des entreprises car elle couvre tous les aspects de son fonctionnement. Il faut insister sur le fait que ces audits « OEA » sont effectués gratuitement et qu'ils ne peuvent pas être utilisés contre la société en cas de découverte d'aspects douteux dans son fonctionnement.

Notre administration dispose de deux sites internet :

- www.douane.gouv.fr : le site éditorial de la douane. Il présente de manière complète et didactique l'ensemble de la réglementation en matière de douane et de droits indirects. Il s'adresse à tous les publics, aussi bien professionnels que particuliers. La vocation principale de ce site est donc l'information du public.

- www.pro.douane.gouv.fr : le nouveau site transactionnel de la douane s'adressant prioritairement aux professionnels. Il vise à faciliter l'accès aux téléprocédures de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI). Il s'agit donc d'une plate-forme interactive, d'un portail vers les applications douanières destinées aux professionnels.

Prodouane s'inscrit ainsi dans une perspective de développement de l'administration électronique, de réforme de l'Etat, de simplification des formalités administratives, et dans une logique d'amélioration des services rendus aux usagers.

De plus, la douane coopère très activement avec les entreprises qui s'estiment victimes de contrefacteurs. En effet, une procédure permet à la DGDDI d'enregistrer les demandes d'intervention déposées par les sociétés titulaires de droit dans le cadre de la protection contre la contrefaçon. Elle permet, à tous les agents des douanes chargés des contrôles, d'accéder aux demandes d'intervention en douane transmises par les titulaires du droit (fichier informatisé). Cette procédure a pour objectif un meilleur contrôle et une plus ample connaissance des demandes d'intervention et des dossiers.

La lutte contre ce fléau a permis aux agents des douanes de saisir plus 8,8 millions d'objets en 2014.

POURRIEZ-VOUS NOUS DIRE QU'ELLES SONT LES PROCHAINES ÉVOLUTIONS DOUANIÈRES ENVISAGÉES ?

Parmi de nombreuses études et projets, nous pouvons citer les plus avancés. La douane française a fait de la mise en œuvre du Guichet Unique National (GUN - *Single Window*) un de ses objectifs principaux. Alors que la déclaration en douane est déjà entièrement dématérialisée, plusieurs services demandent

encore la production d'autorisations, de licences ou de certificats papier pour autoriser le dédouanement de nombreux produits. Avec le GUN, la douane offre son portail comme accès unique pour demander en ligne une autorisation, un certificat ou une licence et l'obtenir également par la voie électronique. Plusieurs formalités sont déjà utilisables via le GUN comme celles concernant les certificats vétérinaires. L'objectif est que l'ensemble des documents d'ordre public exigés à l'appui d'une opération de dédouanement (il existe un peu plus de 30 types de document) soit traité par le GUN, de façon dématérialisée, simple et sûre.

Par ailleurs, une étude a été confiée à la douane sur un « one stop shop ». Ce projet prévoit une coordination accrue des différents contrôles douaniers et non-douaniers. L'objectif est de parvenir à un seul lieu et moment de contrôle pour un envoi afin d'accroître la fluidité des flux, diminuer les coûts de passage portuaire ou aéroportuaire.

Une autre téléprocédure dont l'élaboration est confiée à la douane en liaison avec la Direction Générale du Trésor et les ministères de l'Intérieur et des Affaires Etrangères français, sera mise en œuvre rapidement. Elle vise à faciliter les formalités de délivrance de visa aux prospecteurs étrangers invités en France à l'initiative d'une entreprise française.

Autre exemple concret, la mise en place, au 1er janvier 2015, de l'autoliquidation de la TVA. Cette mesure complète l'actuel régime fiscal d'importation en franchise de TVA (régime AI2) qui représente aujourd'hui plus du tiers des importations. Avec l'autoliquidation, les entreprises agréées par la douane, notamment celles hors communauté européenne, peuvent acquitter la TVA en régime intérieur sur la déclaration déposée auprès de la Direction générale des finances publiques (DGFiP). Elles n'ont plus besoin de recourir au mécanisme de remboursement de la TVA.

LA DOUANE FRANÇAISE A-T-ELLE DES SERVICES DÉDIÉS À CETTE MISSION D'AIDE AUX ENTREPRISES ?

D'une part, la DGDDI s'est dotée d'une Mission « grandes entreprises » chargée de développer une démarche proactive auprès de ce type d'entreprises pour leur faire des offres personnalisées de nature à les convaincre de s'installer, de rester ou de revenir sur le territoire national.

D'autre part, elle a mis en place, depuis longtemps, des cellules « conseil aux entreprises » qui sont implantées auprès du pôle d'action économique de chaque direction régionale des douanes. Au nombre de 40, implantées dans les régions au plus près des entreprises et notamment des PME et ETI, les cellules conseils démarchent les entreprises de la région afin de faire un point avec elles sur leurs procédures de dédouanement.

À la base, un principe simple : un diagnostic complet et gratuit des solutions douanières de l'entreprise, de leur bonne adaptation aux besoins recensés, de leurs éventuels projets de développement à l'international avec le souci d'optimiser les procédures douanières utilisées par l'entreprise, de réduire le coût de son dédouanement, de réduire le risque douanier en sécurisant le dédouanement.

Ces différents services peuvent bien évidemment apporter des réponses aux entreprises qui souhaiteraient s'installer en France.

QUEL RÔLE PEUT JOUER L'ATTACHÉ DOUANIER AU SEIN DE CETTE MISSION D'AIDE ÉCONOMIQUE ?

L'attaché douanier s'investit dans cette fonction aussi bien vis-à-vis des entreprises du Royaume-Uni désirant importer ou livrer en France qu'en soutien des sociétés françaises qui font le cheminement inverse.

En règle générale, grâce à son parcours dans cette administration, l'attaché douanier a acquis une très bonne connaissance de la douane française et des réglementations qu'elle fait appliquer. En outre, il en maîtrise les rouages ainsi que la cartographie administrative.

Aussi, lorsque des entreprises britanniques contactent le poste à l'ambassade, deux situations principales peuvent se présenter :

- soit le sujet est connu ou facilement traitable par l'intermédiaire des banques de données à sa disposition et la réponse est donnée quasiment immédiatement,
- soit le domaine abordé apparaît comme plus complexe et un avis est pris auprès d'un service spécialisé en France ou un point de contact compétent est fourni au demandeur.

Par ailleurs, grâce aux contacts qu'il a noués avec ses collègues de Her Majesty Revenue and Customs (HMRC – douanes britanniques), de Border Force ou de toutes les autres administrations britanniques, l'attaché douanier peut orienter vers les bons interlocuteurs, les entreprises françaises désireuses de commercer de ce côté du Channel ou celles qui rencontrent des difficultés. Cela s'est produit récemment pour une entreprise dont le fournisseur affirmait que son envoi était bloqué par les douanes.

Jean-Jacques RICHARD

**Attaché douanier-Customs attaché
Ambassade de France-French Embassy
58 Knightsbridge
London SW1X 7JT
T : +44 (0)20 7073 1161/62
M : +44 (0)78 999 40 905**

jean-jacques.richard@dgtresor.gouv.fr